

Arrêté du 03/06/16 modifiant l'arrêté du 22 mai 2015 portant agrément des organismes pour effectuer le contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration

(JO n° 139 du 16 juin 2016)

NOR : DEVP1613347A

Vus

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 512-11, R. 512-61 et R. 512-64 ;

Vu l'arrêté du 29 août 2008 modifié fixant le contenu de la demande d'agrément pour effectuer le contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration ;

Vu l'arrêté du 22 mai 2015 modifié portant agrément des organismes pour effectuer le contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration ;

Vu la demande de la société Audit réglementaire énergie environnement en date du 15 avril 2016 et complétée le 12 mai 2016 ;

Vu le courriel du 29 avril 2016 de la société HYDROPOLE, annonçant la cessation de l'activité de contrôle périodique,

Arrête :

Article 1er de l'arrêté du 3 juin 2016

Au tableau de l'article 1er de l'arrêté du 22 mai 2015 susvisé, après la ligne :

APAVE	191, rue de Vaugirard, 75738, Paris Cedex 15
-------	----------------------------------------------

est ajoutée la ligne ainsi rédigée :

AUDIT RÉGLEMENTAIRE ÉNERGIE ENVIRONNEMENT	34, place de l'Hôtel-de-Ville, 21360, BLIGNY-SUR-OUCHÉ
----------------------------------------------	-----------------------------------------------------------

Article 2 de l'arrêté du 3 juin 2016

Au tableau de l'article 1er de l'arrêté du 22 mai 2015 susvisé, la ligne :

HYDROPOLE	27 bis, rue du Petit-Pont, 45000 Orléans
-----------	------------------------------------------

est supprimée.

Article 3 de l'arrêté du 3 juin 2016

Le directeur général de la prévention des risques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 3 juin 2016.

Pour la ministre et par délégation :

Par empêchement du directeur général de la prévention des risques :
L'adjoint au directeur général de la prévention des risques,
H. Vanlaer

Source URL: <https://aida.ineris.fr/reglementation/arrete-030616-modifiant-larrete-22-mai-2015-portant-agrement-organismes-effectuer>